



**Numéro 3 - septembre 2011**  
Édition semestrielle diffusée par les  
Missions Eau sur les zones pilotes



Programme de reconquête de la qualité des eaux du secteur du Piémont Sud Bas-Rhinois

## ● ● ● Edit'eau

### Nos rivières ne sont pas des poubelles !

Canettes, sacs plastiques, emballages divers, fonds de peinture, hydrocarbures, etc. finissent encore trop souvent dans les cours d'eau. A la nuisance esthétique, s'ajoutent des dégâts bien plus graves : perturbation du fonctionnement hydrique de la rivière, destruction de la vie de la faune et flore aquatique, etc. La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) impose un « bon état des masses d'eau » d'ici à 2015. Pour y parvenir, et atteindre cet objectif fixé par l'Europe, il en va de la responsabilité de chacun.

Gilbert LEININGER  
Président de la Mission Eau

## ● ● ● Des films pour jardiner au naturel

### Menu du jour :

- Des films pour jardiner au naturel
- Le jardinier aime les bonnes choses, le jardin aussi !
- L'eau du robinet, à consommer sans modération.
- Du bon usage des lingettes.

### Contact

Christine GUIONIE  
Mission Eau  
Piémont Sud Bas-Rhinois  
03.90.57.50.95  
christine.guionie@sdea.fr  
[www.mission-eau-alsace.org](http://www.mission-eau-alsace.org)



Ensemble dans l'exigence

Dans le cadre de la Charte d'engagement « Vos jardineries vous conseillent pour jardiner au naturel ! », les missions Eau alsaciennes ont créé des petits films pour vous aider dans vos pratiques de jardinage naturel.

Trois films sont dès à présent téléchargeables sur notre site internet:

- les techniques de désherbage et de travail du sol,
- les techniques de paillage et les plantes couvre-sol,
- les engrais et amendements au jardin.



D'autres films sont actuellement en cours de tournage (la biodiversité au jardin, les techniques naturelles au verger et le potager au naturel) ; retrouvez-les dès cet automne sur [www.mission-eau-alsace.org](http://www.mission-eau-alsace.org).

## ● ● ● Nourrir son sol pour des plantes en bonne santé !

Le sol n'est pas seulement le support de vos plantes, c'est un lieu de vie. Dans un milieu naturel, comme en forêt, les feuilles mortes, les tiges, les déjections d'animaux tombent au sol et se décomposent en matière organique grâce au travail des micro-organismes du sol. Celui-ci constitue ainsi un véritable « garde-manger » de nutriments directement assimilables par les plantes. Dans un potager, il y a moins de restitution au sol et ce dernier a tendance à s'appauvrir.

### Fertiliser votre sol pour nourrir vos plantes

Le principe de base pour obtenir des plantes en bonne santé est de nourrir le sol, et non vos plantes ! La quantité à apporter dépend de la fertilité initiale du sol et des besoins de la plante cultivée. Une plante trop nourrie sera fragilisée et donc plus sensible aux maladies et aux ravageurs (comme par exemple les pucerons).

### Quels types d'engrais dans votre jardin ?

**Les engrais organiques naturels** présentent de nombreux avantages pour les jardiniers :

- le compost ou le lombricompost : incorporé aux premiers cm du sol à l'automne ou au printemps, il permet de recycler les déchets du jardin et de la cuisine et de couvrir les besoins de la plupart des plantes du jardin ;
- le fumier : il constitue un excellent apport en minéraux ;
- le bois raméal fragmenté (BRF) : peut également être apporté pour couvrir le sol comme un simple paillage; en se décomposant, sous l'effet de l'activité biologique, il accélère le processus de formation et de restructuration des sols.

**Ces trois types d'engrais permettent également d'améliorer la structure du sol : ils l'allègent et facilitent la circulation de l'air et de l'eau dans le sol et favorisent ainsi la pénétration des racines.**

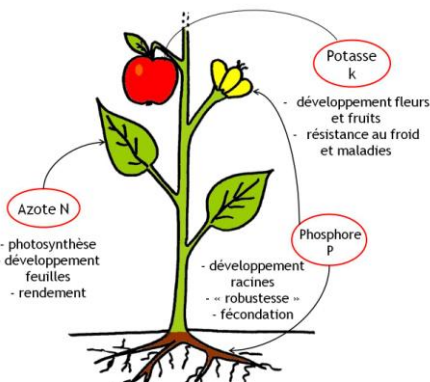
**Attention, bien qu'ils soient des produits naturels, veillez à ne pas apporter plus 2 kg/m<sup>2</sup> pour le compost et le fumier afin d'éviter les risques de pollution des ressources en eau par les nitrates.**

### Les autres engrais naturels :

- les poudres de cornes ou de sang sont riches en azote (N) ;
- les poudres d'os ou d'arrêtes de poisson sont riches en phosphore (P) ;
- les cendres de bois sont riches en potasse (K) et en calcium ;
- les guanos sont des engrais complets provenant des déjections des oiseaux du littoral ;
- les préparations naturelles à base de plantes comme les purins favorisent la croissance et la résistance naturelle des végétaux aux maladies. Ils s'utilisent en pulvérisation ou en arrosage aux pieds des plantes.
- les engrais verts (moutarde, phacélie, etc.) cultivés spécialement pour être enfouis, apportent au sol des éléments nutritifs pour les prochaines cultures.

### Les engrais chimiques de synthèse

Ce type d'engrais est rapidement assimilable par la plante. Cependant, il ne présente aucun intérêt pour la vie du sol puisqu'il ne nourrit que votre plante. D'autre part, ils peuvent être lessivés facilement !



### Les besoins de vos plantes ?

Pour se nourrir les plantes ont surtout besoin d'azote (N), de phosphore (P) et de potasse (K). En moindre quantité, il leur faut aussi du calcium, du soufre, du magnésium et enfin des oligoéléments.

### La période d'apport

La période d'apport est importante. Un engrais apporté trop tôt ou trop tard nuira à la qualité de l'eau de la nappe phréatique. En effet, l'azote contenu dans l'engrais ne sert pas à la plante, il sera lessivé sous forme de nitrate dès la première pluie.

Les engrais organiques (compost, fumiers, etc.) sont à appliquer en automne ou au printemps, le BRF exclusivement en automne et en hiver. Ils seront alors décomposés par les micro-organismes dans le sol et disponibles pour les plantes lorsqu'elles en auront besoin : au moment de la floraison, de la maturation des fruits, etc. pour les plantes lorsqu'elles en auront besoin : floraison, maturation des fruits, etc.

*A lire sur ce sujet: Engrais et amendements. Guide du jardinier amateur. Maison de la consommation et de l'environnement. [www.jardineraunaturel.org](http://www.jardineraunaturel.org)*

**Ensemble, protégeons l'eau en Alsace**

## ● ● ● L'eau du robinet : à consommer sans modération !

### LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Si vous êtes alimentés par un réseau public (et non par une source privée), le Maire et le producteur d'eau ont pour obligation de délivrer une eau conforme aux limites réglementaires de qualité. L'eau est soumise à des analyses régulières. Près de 115 paramètres (microbiologique, physico-chimique, etc.) peuvent être recherchés lors de ces analyses afin de vérifier et d'assurer la qualité de l'eau.

#### LES NORMES DE POTABILITES

L'eau distribuée respecte des normes précises. Les pesticides et les nitrates sont les deux paramètres les plus retrouvés dans l'eau de la nappe phréatique rhénane et peuvent être à l'origine de non-conformités. Dans le cas d'une eau non conforme, c'est aux pouvoirs publics d'agir et de gérer les problèmes de pollutions et non aux particuliers.

##### Pesticides :

- Norme :  $\leq 0,1\mu\text{g/L}$  (= 0,000 000 1 g/L)
- Teneur dans votre secteur : l'eau distribuée répond aux normes
- Nécessité d'un traitement : **NON**

##### Nitrates :

- Norme :  $\leq 50$  mg/L
- Teneur dans votre secteur : l'eau distribuée répond aux normes
- Nécessité d'un traitement : **NON**

**L'eau du robinet répond aux exigences réglementaires et est donc POTABLE.**



#### INFORMATION SUR LE CALCAIRE

La teneur en calcaire s'exprime en °F (degré français). Une eau est considérée comme dure (très calcaire) au dessus de 30°F.

Une eau dure n'a aucun effet sur la santé mais peut causer des désagréments sur les appareils domestiques.

Pour connaître la qualité de l'eau distribuée, vous pouvez vous adresser à votre Mairie ou directement auprès de votre distributeur d'eau.

##### Calcaire :

- Norme de potabilité : aucune
- Teneurs dans votre le secteur : eau douce
- Nécessité d'un traitement : **NON**

**Traiter une eau dure est donc un choix de confort.**

### ADOUCCISSEURS, PURIFICATEURS ET AUTRES CARAFES : FAUT-IL TRAITER L'EAU?

L'eau du robinet est très contrôlée et répond aux exigences réglementaires, il n'y a donc pas lieu d'ajouter un traitement supplémentaire. Sur notre secteur, les purificateurs, carafes et autres systèmes de traitements sont superflus. Si toutefois, vous le souhaitez, voici quelques informations sur les différents systèmes de traitement.



#### LES CARAFES FILTRANTES

Elles sont composées de filtres à charbon actif qui ont la faculté de « désodoriser » l'eau. Elles détruisent le chlore et peuvent retenir certaines molécules. Mais les carafes filtrantes n'éliminent ni les nitrates, ni les métaux lourds ni les bactéries. Elles peuvent au contraire favoriser le développement de certaines bactéries et relarguer les polluants retenus lorsqu'elles sont saturées. Leur utilisation nécessite donc une hygiène rigoureuse et le changement fréquent de filtres.

#### LES PURIFICATEURS ET OSMOSEURS

Les osmoseurs, également appelés purificateurs ou épurateurs filtrent pratiquement tous les éléments indésirables présents dans l'eau : nitrates, métaux lourds, pesticides, bactéries, calcaire, etc.

Cependant, cette technique présente des inconvénients :

- son rendement : pour produire 1 litre épuré, il faut 3 à 4 litres d'eau.



- la nécessité de consommer rapidement l'eau après traitement. En effet, ayant filtré le chlore, un risque de développement bactériologique est présent.
- l'absence de minéraux et d'oligo-éléments dans l'eau osmosée ; ces éléments sont indispensables à une alimentation équilibrée.

### LES ADOUCISSEURS

Cet appareil de confort sert à diminuer les problèmes de tarte mais n'a aucun effet sur les nitrates, pesticides, bactéries. Il fonctionne grâce à des résines qui échangent les ions indésirables en les remplaçant par d'autres. Idéalement, l'adoucisseur doit être installé sur le réseau d'eau chaude pour éviter de boire de l'eau adoucie. Si le système est branché sur le réseau d'eau froide, veillez à compléter votre alimentation en eau par une autre source riche en minéraux.

Si vous optez pour l'installation d'un système de traitement de l'eau, veillez à changer régulièrement les filtres et à souscrire un contrat d'entretien. Une mauvaise utilisation de l'appareil peut nuire à votre santé en dégradant la qualité de l'eau.

Sources : Quelle eau buvons-nous en Alsace ? Qualité de l'eau distribuée 2007 à 2009, ARS Alsace / Adoucisseurs, purificateurs, osmoseurs : Faut-il traiter l'eau à domicile ? Guide MCE, janvier 2003 / Goutez l'eau, goutez la vie, SDEA.



## ● ● ● Du bon usage des lingettes ...

Les lingettes à usages multiples, si pratiques soient-elles, n'en sont pas moins source de dommages sévères lorsqu'elles sont rejetées au réseau d'assainissement. Certaines marques mentionnent sur l'emballage que ces lingettes peuvent être jetées dans les toilettes, au prétexte qu'elles sont biodégradables.

Biodégradables, elles le sont peut-être, mais le SDEA, en charge du Service de l'Assainissement rencontre fréquemment des dysfonctionnements liés à la présence de ces lingettes qui ne sont pas moins que des bouts de tissu imprégnés selon l'usage. Elles n'ont certainement pas eu le temps de se dégrader, la durée du trajet entre vos toilettes et la station d'épuration étant trop courte.



*Agitateur de station d'épuration encombré par les lingettes.*

Même si les canalisations d'eaux usées sont encore parfois dénommées communément « Tout-à-l'égout », elles ne peuvent accepter tous les déchets.

Les pompes des stations de pompage d'eaux usées sur les réseaux ou au niveau des stations d'épuration sont bouchées par la présence de lingettes. Ces dysfonctionnements risquent à tout moment de provoquer des débordements d'eaux usées par les déversoirs d'orage et le cas échéant des dégradations du milieu naturel. Le personnel du SDEA procède à de nombreuses interventions répétées sur ces installations. Les coûts de fonctionnement peuvent en être impactés.

Pour éviter ces dysfonctionnements et pour une participation citoyenne de tous à la préservation de notre environnement, **JETEZ CES LINGETTES USAGÉES DANS LA POUBELLE.**

### Un autre bon geste :

Les produits phytosanitaires (ou pesticides) périmés, ou non utilisés, ainsi que leurs emballages (bidons) sont considérés comme des **déchets dangereux** dans le code de l'environnement. Un particulier qui désire se débarrasser d'un bidon vide ou d'un vieux produit, ne doit pas le jeter dans sa poubelle ! Il doit le ramener à sa déchèterie. Toutes les déchèteries du SMICTOM d'Alsace Centrale vous proposent ce service. Profitez en, ce n'est pas le cas partout.

Pour plus d'informations, [http://www.smictom-alsacecentrale.fr/dn\\_decheterie/](http://www.smictom-alsacecentrale.fr/dn_decheterie/)

**Ne rincez surtout pas vos bidons !**

**Vous enverriez vos pesticides vers les stations d'épuration... qui ne les traitent pas !**